

Objet : Dépôts à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle du nom de marque « La Grande Déambulation » et du logo associé.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 29 avril 2014,

Vu l'article L.7711-1 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la délibération n°2014-04-06 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 portant sur la délégation de compétences au Bureau et au Président.

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1^{er} janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable.

Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son schéma directeur de circulations douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 90 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désigné « la dorsale ».

L'un des axes principaux de cette dorsale est l'allée dite des Mortemets située dans le parc du château de Versailles, qui se développe sur environ 2 km, entre la Pièce d'Eau des Suisses et l'Etoile de Choisy et débouche sur la RD 10.

Elle a été restaurée en juillet 2013 par Versailles Grand Parc avec l'aide de nombreux partenaires.

D'autre part sur le site même des Mortemets, Versailles accueillera du 16 juin au 19 juillet 2014 **la première édition française du Solar Decathlon Europe.**

Lancé en 2002 par le Département américain de l'Energie, le Solar Decathlon est un concours international ouvert aux étudiants.

Vingt universités s'affrontent chaque année en concevant et construisant, grandeur nature, une maison à énergie positive, grâce à des technologies solaires. Des jurys départagent les équipes au bout de dix épreuves évaluant la performance énergétique, la qualité architecturale, leur communication, les coûts de construction, la gestion des flux, l'innovation etc.

Saisissant l'occasion de la présence du Solar Décathlon à proximité de l'allée des Mortemets, Versailles Grand Parc a décidé d'organiser une manifestation dédiée aux habitants de Versailles Grand Parc et de ses environs.

Cet évènement, intergénérationnel, unique, où le public s'approprié un espace d'habitude occupé par les voitures, dédié à la mobilité douce et à la (re-) découverte du patrimoine, est baptisé « **La Grande Déambulation** ».

Son concept est simple : création d'une boucle de 6km composée :

- de la route départementale 10 reliant Versailles à Saint-Cyr-l'École ;
- de l'allée des Mortemets via la pièce d'eau des Suisses.

Cette boucle fermée à la circulation pendant quelques heures durant lesquelles seront organisées des activités pour tous les âges.

Ce parcours, le plus plat possible, doit permettre aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter. Le rythme, la distance, le point de départ et d'arrivée sont choisis individuellement. Seul le sens de circulation est imposé : sens des aiguilles d'une montre.

La participation est bien sur gratuite et les maitres mots sont :

- développement durable
- mobilité douce
- intergénérationnel
- accessible aux personnes à mobilité réduite
- (re-) découverte du patrimoine

La Grande Déambulation a vocation à devenir une grande manifestation populaire singularisant Versailles Grand Parc en France.

Ce nom « La Grande Déambulation » permet de la distinguer et de lui conférer une vraie originalité.

Versailles Grand Parc va donc **déposer le NOM et la MARQUE** auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle « La Grande Déambulation ». La communauté d'agglomération dépose également **le LOGO** réalisé spécifiquement pour la manifestation.

Le coût total de ces deux dépôts à l'INPI est de 450 €.

Leur finalité est d'apporter une protection à la dénomination et de conférer à l'agglomération de Versailles Grand Parc un monopole d'exploitation de celle-ci pour les utilisations auxquelles elle s'applique.

Toutefois, l'agglomération sera en mesure de concéder à des tiers à titre gratuit ou onéreux des licences temporaires d'utilisation de sa marque.

Il convient de préciser que Versailles Grand parc se réserve le droit de déposer cette marque ultérieurement auprès de l'office d'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) afin de lui conférer une protection Européenne et auprès de l'organisation mondiale de la protection intellectuelle (OMPI), afin de la doter d'une envergure internationale.

En conséquence,

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les dépôts à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle à titre de nom et de marque de la dénomination « La Grande Déambulation » et du logo associé qui identifient la manifestation intitulée « La grande*

déambulation » dédiée à la mobilité douce et se déroulant sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires aux dépôts auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du nom et de la marque « La Grande Déambulation » et du logo représentant «La Grande Déambulation » qui identifient la manifestation intitulée «La Grande Déambulation » et à s'acquitter du montant total de la redevance de 450 € pour ces deux dépôts ;
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte s'y référant pouvant être conclu postérieurement et notamment les contrats de licence de marques, et les formulaires de dépôt à l'Office d'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) ou à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- 4) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 20 : « immobilisations incorporelles », nature 2051 : « logiciels, marques, brevets », fonction 020 : « administration générale ».

Fait en 2 exemplaires,
A Versailles, le 29 avril 2014.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. de Mazières", written over a horizontal line.

François de MAZIÈRES
Maire de Versailles

2014-04-05

N° de l'acte : 2014_04_05
Date de décision : 29/04/2014
Nature de l'acte : Autres
Objet : Dépôts à l'Institut National de la Propriété
Intellectuelle du nom de marque « La Grande Déambulation » et du logo associé.
Classification : 8.9. Culture
Rédacteur : Bénédicte Artuphel
AR reçu le : 29/04/2014
N° AR : 078-247800584-20140429-2014_04_05-AU

Pièces jointes
2014 04 05 Dépôt marque & logo La Grande Déambulation.pdf

Historique

29/04/14 15:36		
29/04/14 15:38	Reçu	Bénédicte Artuphel
29/04/14 15:47	En cours de transmission	
29/04/14 15:49	Transmis en Préfecture	
29/04/14 16:40	Accusé de réception reçu	

